

## La perception du risque cancérogène en milieu de travail : un frein à la prévention ?

### Auteurs :

P.Mercieca - ANACT, 4 Quai des Etroits 69321 LYON Cédex 05 [p.mercieca@anact.fr](mailto:p.mercieca@anact.fr)

J.Pillemont - CERFISE, 65, chemin Gilbert Charmasson 13016 Marseille  
[jpcerfise@libertysurf.fr](mailto:jpcerfise@libertysurf.fr)

S.Dimerman et L.Thery - CESTP-ARACT, 19 rue Victor Hugo, 80000 Amiens  
[l.thery@anact.fr](mailto:l.thery@anact.fr) [s.dimerman@anact.fr](mailto:s.dimerman@anact.fr)

F.Telliez - Département Ingénierie de la Santé, Faculté de Médecine, UPJV Amiens  
[frederic.telliez@u-picardie.fr](mailto:frederic.telliez@u-picardie.fr)

### La prévention des risques liés à l'utilisation de produits CMR : un enjeu de santé au travail

La prévention des risques liés à l'utilisation de produits « CMR » (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques) est une des priorités retenues dans le PNSE (plan national santé-environnement) et le PST2 (plan santé au travail n°2, 2010-2014). En effet, diverses enquêtes et données quantitatives justifient cette vigilance : le nombre de cancers en progression dans les pays industrialisés, l'utilisation croissante de produits chimiques, dont CMR (4,8M de T en 2005) ; une enquête CRAM –DRTEFP en 2005 portant sur 1782 entreprises montre que 2 entreprises sur 5 utilisent des CMR de catégories 1 et 2 ; dans l'enquête SUMER de 2003, 13% des salariés sont exposés aux risques chimiques liés à l'utilisation de CMR.

D'autre part, de rares enquêtes montrent la difficulté des entreprises à se saisir de ces risques (ex : campagnes de contrôle du ministère du travail sur l'utilisation de plusieurs CMR en 2006 et sur les activités du bois en 2008) et de

nombreux travaux ont montré la sous-estimation des cancers liés au travail. Dans ce contexte, identifier le danger, communiquer sur les risques liés aux CMR apparaît être un a priori pour la prévention, la prévention primaire en particulier.

## **Pourquoi une démarche d'étude-action sur l'approche de ces risques dans les entreprises ?**

Dans le cadre d'un appel à projet de INCA (Institut du Cancer), l'ARACT de Picardie, en collaboration avec l'Université Picardie-Jules Verne et l'ANACT, réalise une étude-action afin de mieux comprendre la représentation de danger et des risques CMR, les démarches de prévention, leurs freins et les conditions de progrès.

L'étude-action a concerné 9 entreprises Picardes (volontaires et signataires d'une convention). Sur la base d'analyse documentaire, d'observations des situations de travail, entretiens individuels (70 entretiens dont 9 chefs d'entreprise, 5 médecins du travail, 3 techniciens de la CARSAT) et collectifs, nous nous sommes attachés à mettre en lumière les ressources de l'activité individuelle et collective en matière de prévention du risque CMR, au plus près du travail.

Un **état des lieux de la situation des risques cancérogènes** a été fait dans les activités concernées par les entreprises volontaires (FAR : fiches d'aide au repérage INRS, bibliographie), ainsi que de la démarche de prévention de l'entreprise et de la connaissance et de la représentation qu'en ont les différents acteurs. Il y a eu 70 entretiens (individuels pour la plupart) concernant le dirigeant, des opérateurs, cadres intermédiaires responsables sécurité, CHSCT ou DP,...) et leurs partenaires en prévention (médecins du travail et IPRP des SST, contrôleurs des CRAM, inspecteurs et contrôleurs du travail). Ces entretiens ont été complétés par des observations des situations repérées lors de l'état des lieux, choisies en concertation avec l'entreprise.

Les **réunions de travail associant les acteurs de l'entreprise** (choix des situations ciblées, réunion de travail autour de la restitution des résultats) ont permis également d'enclencher une réflexion sur les conditions permettant une approche des expositions aux risques CMR, sur la dynamique des acteurs en faveur d'une prévention de ces risques et d'avoir un regard sur les ressorts et les freins.

L'étude-action permet d'éclairer les questions suivantes :

- ✓ **En quoi, détecter, mais aussi parler de ces risques est un enjeu pour la prévention ?** Faisant l'hypothèse que les représentations des salariés et des dirigeants (centrées sur certaines voies de pénétration sous-estimant les autres, des croyances de surprotection, les peurs et le déni du risque) font obstacle à la prise de conscience et la communication, au partage de connaissances sur les risques cancérigènes dans les entreprises.
- ✓ **En quoi la nature même des CMR présente des difficultés particulières pour leur repérage dans les entreprises, y compris pour leurs spécialistes en hygiène et sécurité ?** Faisant l'hypothèse que le lien santé-exposition (« petites expositions répétées », effets différés) rend plus complexe l'approche de ces risques, et demande une approche fine des situations de travail.
- ✓ **La prévention résulte-t-elle d'une construction collective ?** Faisant l'hypothèse que la connaissance des situations de travail n'est pas partagée ou mal partagée entre les Directions d'entreprises et les personnels, quelles seraient les conditions d'une telle construction, au plus près du travail réel ?

A partir des monographies restituées aux entreprises, les résultats obtenus contribuent à développer ce questionnement en mettant en perspective les résultats d'investigation et la démarche d'étude/action elle-même, en tant qu'objet d'analyse.

## Détecter, parler des risques : un enjeu pour la prévention

### 1. L'approche des CMR : le repérage des produits « étiquetés » en premier lieu.

Une première démarche de connaissance des risques chimiques passe par la connaissance des produits utilisés, puis le repérage des expositions qui y sont liées.

En ce qui concerne la connaissance des produits, une véritable démarche de repérage à partir des FDS (fiches de données de sécurité) est en cours. **La « substitution des CMR » est en route.** Dans 7 des 8 entreprises où elle peut être envisagée, on peut constater à partir des FDS des produits entrants étiquetés, que la substitution a été faite quand elle était possible (dans un cas au niveau du groupe, sans que les acteurs de l'établissement lui-même aient été impliqués). On ne retrouve que très peu de CMR 1 ou 2. Mais la substitution n'est pas toujours techniquement possible, il reste des produits CMR ou contenant des CMR, parmi les « produits entrants étiquetés », dans certaines d'entre elles.

|   | Activité, taille   | Etat des lieux : démarche de substitution-<br>CMR présents- produits entrants étiquetés   |
|---|--|---|
| 1 | Fabrication de pièces aéronautique (matériaux composites) (130 salariés) | Substitution ? : recherche en cours chez donneur d'ordre et service recherche du groupe. Présence de fibres carbone (non classées) et divers CMR catégorie 3 dans résines (dont époxydiques et formo-phénoliques). Et 2 pâtes pour joint classés C1R2-C2R3 ; deux peintures primaires classées C2 |
| 2 | Réparation PL (60 salariés)  | Substitution totale au niveau des « produits entrants » faite au niveau du groupe (mais pas de repérage par les acteurs de l'établissement)   |
| 3 | Collecte et Tri déchets dangereux (50 salariés)                          | Pas de substitution possible !  |
| 4 | Peinture aéronautique (60 salariés)                                      | Recherche de substitution des chromates dans les peintures anticorrosion (C2)   |

|   |   |  |
|---|---|--|
|   |   | (donneur d'ordre)  |
| 5 | Fonderie- Affinage alliages plomb (50 salariés)     | Pas de substitution possible dans les matières premières (plomb R1)<br><br>(produits affinage (arsenic) recherche ?)   |
| 6 | Transformation métaux cuivreux (400 salariés)       | Substitution faite (infirmière- services techniques)   |
| 7 | Fabrication meubles bois (30 salariés)              | Substitution en cours pour les vernis (toluène-R3)   |
| 8 | Transf. métaux cuivreux-acier<br><br>(250 salariés) | Substitution faite quand possible (cadmium supprimé dans baguettes brasage)<br><br>Pas encore satisfaisante techniquement pour bains de décapage (ac.Chromique)  |
| 9 | Fabrication de peintures<br><br>(30 salariés)       | Substitution quand possible, plus de CMR dans la gamme commercialisée (quelques fabrications particulières en contiennent encore : amine aromatique). Et charges siliceuses (non désignées CMR, mais pointées) |

Les efforts pour substituer sont réels dans les entreprises rencontrées, c'est un progrès de ces dernières années. D'autre part, les préventeurs interviewés (contrôleurs de la CARSAT et médecins du travail) constatent aussi cette évolution dans un nombre croissant d'entreprises (sous l'incitation des campagnes de ces mêmes préventeurs et de l'inspection du travail). La bataille contre les expositions professionnelles à des risques liés aux produits cancérigènes est-elle pour autant gagnée ?

**On constate en effet également que l'information des salariés (y compris l'encadrement) sur les CMR est limitée, alors même que ces substitutions sont en cours.**

L'utilisation des fiches de données de sécurité, qui ont permis le repérage par les responsables en hygiène et sécurité, et la substitution éventuelle, n'est pas systématique dans la démarche de prévention au delà de cette étape : évaluer les risques, définir les mesures de prévention, informer (notice par poste de travail, fiche d'exposition). Dans notre échantillon, 3 entreprises

seulement sur 9 abordent globalement la prévention du risque chimique/CMR dans toutes ses étapes à partir des informations sur les dangers contenues dans les FDS. Le lien entre « connaissance des CMR » et « repérage des expositions » n'est donc pas fait.

De ce fait, aux postes de travail, on repère surtout comme « dangereux », pouvant entraîner des maladies graves, y compris des cancers, les produits qui odorants, ceux pour lesquels on se protège impérativement, ceux qui sont importants dans le process. Mais on est déjà dans des situations d'exposition. Or les produits CMR ne sont pas tous repérables ainsi, les salariés en situation d'être exposés font donc des impasses dans le repérage.

## **2. Les CMR: un danger qui ne tombe pas sous les sens**

Dans de nombreuses situations, le risque chimique, le risque CMR ne tombe pas sous l'un de nos cinq sens, défiant ainsi un premier niveau de mise en alerte.

Un danger médiatisé par une information symbolique (étiquetage, icones réglementaires, fiches de données de sécurité...), un savoir détenu par des spécialistes (préventeurs), un risque relatif et différé dans le temps : comment savoir, comment y croire ?

- **Il y a un repérage des expositions, mais sans lien avec les risques liés aux produits**

On pense aux fumées, aux poussières, aux odeurs. **Les salariés en situation d'être exposés** repèrent très précisément les moments où ils se disent « **plus exposés** » sur ces critères de sensation. Les solvants sont repérés dans ce contexte (l'odeur étant un indicateur de situation où l'on est plus exposé). En dehors du cas des solvants, le repérage de ces situations où l'on est « exposé à quelque chose » n'est pas mis en lien avec les produits identifiés comme pouvant être CMR. Ce repérage de situations d'expositions à travers la connaissance fine que les

opérateurs ont de leurs activités de travail et qu'ils gardent en mémoire a été démontrée dans une recherche menée sur la reconstitution de parcours professionnel chez des personnes atteintes de cancers, à la recherche d'expositions anciennes à des produits chimiques (Thébaud-Mony, 2003). Cette recherche a également pointé l'absence de connaissances sur les produits en cause, chez ces anciens opérateurs exposés . Le lien éventuel est donc fait secondairement par des experts.

- **Les entreprises ne s'interrogent pas sur la présence éventuelle de CMR produits dans et par les process :**

- ✓ Gaz d'échappement des véhicules poids lourds (particules diesel), huiles usagées dans la réparation automobile.
- ✓ Produits de ponçage (fibres carbone), ou produits de dégradation thermique de résines complexes, dont formo-phénoliques et époxydiques.
- ✓ Fumées de fonderie contenant du plomb ou du nickel, et des produits provenant des lubrifiants dégradés par la chaleur (posant la question de la présence de ces métaux et d'hydrocarbure aromatiques polycycliques dans les fumées).
- ✓ Poussières de bois.
- ✓ « Produits entrants non étiquetés » de déchets recyclés (batteries, déchets métalliques, dont déchets pulvérulents provenant d'une fonderie de plomb et de fabrications en métallurgie).

- **Les expositions lors d'opérations de maintenance sont gravement sous-estimées ou ignorées.**

L'externalisation fréquente de ces opérations constitue un obstacle de plus à leur connaissance et leur prise en compte (sauf par ceux qui y travaillent directement ou leur hiérarchie de proximité). Ces difficultés sont soulignées dans différentes études sur le travail en sous-traitance (Héry, 2002 ; Thébaud-Mony, 2007)

### **3. CMR entre omerta et communication maîtrisée, quelle**

## information ?

Les chefs d'entreprises ne se sentent pas toujours concernés par les risques liés aux CMR, même lorsque les activités de l'entreprise s'y rapportent manifestement. Ils n'ont pas de regard « a priori » sur ces risques, ou ne veulent pas en avoir. Il leur est difficile de « poser les CMR » sur la table. Dans l'échantillon d'entreprises acceptant de participer à l'étude, l'absence d'entreprises du BTP et de Maintenance apporte déjà un éclairage sur ces difficultés à « parler CMR » lorsqu'on sait que ces activités sont a priori très souvent concernées (par ex : maintenance dans des entreprises de l'industrie chimique ou pharmaceutique, mise en œuvre de peintures pour revêtements de sol,...). Déni, refus de regarder ces risques en face ? Difficultés à discuter d'un problème « invisible » pour lequel les solutions semblent complexes et coûteuses à mettre en place.

- Une réticence des chefs d'entreprise peut être liée au sentiment d'impuissance face à ces questions, dont ils perçoivent l'importance quant à leur responsabilité.

S'interrogeant sur leur responsabilité lourde par rapport à ce type de danger, les chefs d'entreprise et les responsables HSE, dans certains cas, font part de cette préoccupation : comment informer sans faire peur ? Comment ne pas porter atteinte à la productivité ? La prévention de ces risques, sont renvoyés aux comportements des salariés et tout particulièrement au respect des consignes et aux ports de protections individuelles (EPI).

- La crainte des réactions que peut provoquer la révélation mal maîtrisée de la présence de CMR dans l'entreprise.

A titre d'exemple, un conflit suite à la découverte par les salariés du classement CMR de certains des produits utilisés dans leur entreprise et l'intervention de l'inspecteur du travail a amené une entreprise engagée dans l'étude à renoncer à sa participation.

Dans le même sens, lors des réunions de restitution des monographies dans les entreprises ayant participé à l'étude, les chefs d'entreprise gênés par

l'information sur les CMR souhaitent : une « communication maîtrisée » sur ce sujet.

- Même dans des entreprises « volontaires » pour parler des CMR...on en a peu parlé, jusqu'alors.

Dans ces entreprises qui, pour la plupart, sont structurées en prévention, et qui ont, en majorité, abordé la question de la substitution, cette démarche d'information est portée par le responsable HSE ou l'infirmière. Mais elle ne fait guère l'objet d'échanges dans le cadre du CHSCT et/ou avec les salariés. Elle n'apparaît pas nécessairement dans le document d'évaluation des risques (le DU, souvent structuré par risque et unité de travail : risque bruit, risque de chute, risque chimique,...prend mal en compte ou néglige l'approche des situations de travail). On n'a pas de trace de ce qui a été fait en terme de substitution, on relève seulement par défaut, l'absence de CMR (dans la mesure où les émanations liées au process ne sont pas abordées).

#### **4. Parler des CMR, c'est difficile aussi pour ceux qui sont confrontés aux risques**

Dans les entreprises investiguées, presque tous les entretiens convergent : pas ou peu d'informations et de formations aux salariés. Peur, déni et incertitude, c'est difficile d'évoquer le cancer et de rapprocher la maladie de l'exercice du travail :

*« Il y a des produits...comme la cigarette...ça peut grignoter les poumons...peu importe quelle maladie, les maladies graves, cancer ou pas, ... » « comme l'amiante »*  
*« Pas envie d'en respirer, à la longue, ça ne doit pas être très bon » ; « les poumons dérouillent... le cancer, peut-être ? »*  
*« Les produits qui ont une tête de mort »*  
*« Un peu d'inconscience pour éviter la paranoïa ? » ; « c'est « vicieux »... »*

On se rassure, on minimise, on fait une confiance absolue à la prévention, la protection :

*« S'il y avait des maladies, on le saurait »*  
*« Il y a des personnes qui sont là depuis un bout de temps et qui sont devenues maman ».*

« On a des protections haut de gamme, on ne lésine pas »  
« On agit sur le conditionnement »  
« Les chimistes sont compétents »

On n'échange pas-peu sur les maladies, la santé :

« On ne parle pas de ces choses-là, la maladie,... »

Bien que limitée par un échantillon réduit, l'étude décrit les situations caractéristiques suivantes : **information et représentation insuffisantes des risques liés aux CMR pour les salariés, une relative méconnaissance des produits, une faible prise en compte des situations de travail donc des conditions d'exposition réelles face aux risques CMR.**

Cela dit, quelques exceptions, dans certains métiers et activités ont pu être observées dans les entreprises qui ont déjà un regard santé plus global (approche positive) contre celles qui n'appréhendent le risque qu'à partir des accidents de travail et le risque chimique accidentel.

## **Prévention, une question collective**

### **1. Le manque de connaissances et d'échanges limite l'action : « on échange peu, chacun fait ce qu'il peut. »**

Nonobstant les constats et analyses précédentes, on peut constater une certaine « vigilance collective et catégorielle » mais très limitée. Le respect du port des EPI et une conscience plus marquée dans certains métiers à risques (fondeurs, tri de déchets) mais aussi des femmes salariées plus attentives aux risques liés à des substances cancérigènes, mais surtout à des reprotoxiques (ce qui alerte, c'est la protection du futur enfant, plus que le danger pour les opératrices elles mêmes). Dans quelques cas, les salariés les plus anciens sont marqués par le grave problème de l'amiante et expriment une certaine vigilance vis-à-vis des risques chimiques/CMR, même s'ils se considèrent aujourd'hui relativement démunis vis-à-vis des nouveaux produits.

Dans le cadre de situations de travail précises, la connaissance des risques

d'exposition (même si elle n'est pas toujours mise en lien avec les dangers, sur lesquelles les connaissances manquent), peut être relativement élaborée chez ceux qui exécutent le travail ou la hiérarchie de proximité (chefs d'équipe). Mais ces informations/savoirs ne sont pas partagées. Cela ne « remonte pas » vers ceux qui ont en charge l'évaluation des risques et la prise de décision. Ces insuffisances repérées par certains de nos interlocuteurs (voire dénoncées lors des réunions de restitution des monographies en entreprise) constituent sans doute des « niches de prévention ». Elles révèlent les manques d'une concertation et association plus large des salariés concernés dans les démarches de prévention actuelles. Au niveau des préventeurs, des responsables de production, voire des consultants extérieurs, le regard s'appauvrit. La méconnaissance relative du travail, des situations de travail, de la part des responsables, obère les diagnostics et la prise de décision. Pourquoi, comment y remédier ?

## **2. L'esquisse d'une réponse : les apports de la recherche/action.**

La substitution des produits, les règles d'étiquetage ont apporté des progrès décisifs (suppression ou diminution de CMR avérés) et ont aidé les directions et préventeurs des entreprises à « regarder en face » la question des CMR. Mais cela ne suffit pas à partager ce regard avec ceux qui font le travail.

Cela ne suffit pas, en soi, à produire de la prévention des expositions aux produits chimiques si les acteurs ne regardent pas ensemble :

- Les situations de « travail réel », les conditions d'exposition : « si » et « quand ».

Ce regard permet un partage et un enrichissement des connaissances de ces situations sur lesquels peuvent être fondés des compromis assumés permettant de hiérarchiser, faire des choix de priorité, développer des plans d'action. Il permet d'éviter les impasses importantes sur des situations mal connues (ex. maintenance, incidents) par ceux qui prennent les décisions.

Il permet de donner du sens aux protections individuelles (EPI) et sortir

cette question du simple registre disciplinaire en prenant en compte les besoins d'information sur les dangers et les risques, les cultures de métier traditionnelles et les signes d'appartenance et de reconnaissance des pairs, les contraintes imposées par les EPI dans la réalisation des opérations de travail (exemple : perte d'agilité et de sensibilité des mains avec des gants même fins, aggravation de la pénibilité d'interventions à la chaleur,...). En effet, il s'agit d'informer et d'instaurer des échanges sains sur ces questions tout au long de la chaîne hiérarchique : relayer l'information, conscientiser, laisser une certaine latitude sur le prescrit (pas de rigidité) en fonction des opérations, prendre en compte les contraintes de travail avec EPI dans la charge de travail, construire collectivement de nouvelles normes de reconnaissance, faire respecter les consignes de sécurité... autant de chantiers à conduire sur la durée pour que l'observation des consignes de sécurité participent de l'appropriation d'une culture de la sécurité.

Il peut aider à déplacer le débat vers des solutions autres que le « tout EPI », à la recherche d'autres façons de travailler, afin d'éviter l'exposition ou la contrainte liée aux EPI, d'efficacité parfois limitée. (Mohammed-Brahim, 2009).

- Les produits générés et/ou issus des process, qui requièrent une connaissance fine des activités notamment chez les préventeurs.
- Les « CMR de demain » (par ex : les fibres carbone). Comment gère-t-on l'incertitude d'aujourd'hui sur ces produits ?

### **3. Les CMR « mis sur la table »**

La démarche d'étude-action avait un double objectif : recueillir des données sur la représentation des risques liés aux CMR aujourd'hui, aider au questionnement sur ce qui peut faire obstacle et ce qui peut mobiliser. En créant les conditions de possibilité d'une expression partagée par les différents acteurs de l'entreprise (volontariat des entreprises, hors champ réglementaire ou contraignant), la démarche, les difficultés rencontrées mais

aussi la résolution des problèmes constituent par eux-mêmes un terrain d'observation pour mieux comprendre les mécanismes pouvant freiner ou mobiliser en prévention des risques CMR.

Dans ce cadre, la restitution de l'étude à partir de monographies aux entreprises, en présence d'une représentation des salariés, du CHSCT, constitue un moment délicat, voire de tension (le chef d'entreprise garde la maîtrise des modalités de restitution – approbation du document présenté, invitation à la réunion -, avec un « minimum garanti » par la convention signée). Cela dit, la réunion de restitution aide les interlocuteurs à voir comment on peut aborder ensemble les CMR et aide aussi à comprendre le barrage des entreprises peu enclines aux démarches participatives.

Trois constats :

- L'opportunité du moment :

Les entreprises qui ont le mieux joué le jeu étaient dans une démarche globale de prévention, de structuration des actions.

*« Je ne vous aurais pas accueillis il y a quelques années, car on n'en était pas là en prévention » (un chef d'entreprise)*

*« Aidez nous à en parler, c'est complexe, on ne sait pas comment aborder cela avec nos gars » (un responsable de production)*

Pour les autres qui, bien qu'étant volontaires, n'en étaient pas encore là (plutôt en demande d'aide à « changer les comportements, sensibiliser au port des EPI » face à la responsabilité de l'employeur, ressentie comme particulièrement lourde devant ces dangers), des limitations ont été perçues dans la démarche (réunions de travail a minima, entretiens sous pression de la production).

Dans ces entreprises, la dynamique de l'intervention, la restitution de riches « points de vue » sur les situations de travail et d'exposition, à travers ce qu'en disent les opérateurs, et le fait de pointer ces limitations de la démarche auprès des directions et des interlocuteurs responsables en hygiène et sécurité ont aidé à une prise de conscience : « changer les comportements »

ne va pas sans la construction d'une véritable participation, cela ne peut pas se faire sur « prescription descendante ».

- En parler, c'est possible et rassurant

Cela dépend d'abord de la volonté du chef d'entreprise de « mettre sur la table » les CMR. Position difficile à prendre car le sujet est souvent mal maîtrisé, la communication difficile à construire. Il faut aussi noter la faible interpellation des instances représentatives des salariés sur cette question, les responsables ne sont donc pas incités à ouvrir « la boîte ». Même chose du côté des préventeurs externes qui se focalisent le plus souvent sur la substitution des produits (CRAM) et les EPI (MT).

En parler, c'est rassurant : les fausses peurs tombent, le caractère relatif des enjeux et des oppositions permet d'aborder la question en termes moins tranchés dans le dialogue social.

- En parler, ça ouvre des perspectives de prévention différente

Nous avons vu qu'une **approche des situations de travail** était nécessaire pour finement prendre en compte la problématique CMR. Comprendre de quoi il s'agit, faire un diagnostic partagé aide à légitimer une démarche qui part **du travail** et **des produits** en restituant les expositions aux risques, c'est-à-dire « danger+expositions » : quand ça se passe, où ça se passe, ça se passe si, comment ça se passe... ?

Lorsqu'on pose ensemble le regard sur des « détails vécus » des situations de travail, les choix de priorité bougent. Certes, cela n'est pas simple ni pour un chef d'entreprise qui doit prendre des décisions, ni pour les salariés qui ne font « pas remonter spontanément » l'information utiles à la prévention. Il faut qu'ils y soient « encouragés » pour que soient créées les conditions permettant aux acteurs de « courir le risque de témoigner, d'alerter, de coopérer, de participer à des compromis » (Hubault, 2003).

Regarder ensemble favorise l'échange qui doit être outillé : le plan des locaux, des ateliers, photos des activités, présentation d'un DU « partageable » etc. Il faut que soit pris le risque de s'engager, de s'impliquer

pour parler du travail réel : par exemple, les compromis faits avec les « consignes de sécurité » pour pallier les difficultés d'organisation, assurer quand même la productivité... C'est une condition pour que les responsables perçoivent le sens de ce qui est dit, mais pas d'angélisme, cela pose **des questions de confiance et des moyens** libérés pour ces échanges (temps, préparation pour outiller l'échange), conditions d'une véritable implication. Si ces conditions ne sont pas spécifiques à la prévention des CMR, face à ces risques, la nécessité d'avoir un regard fin (de petites quantités de produit, de situations d'expositions manifestent le risque), en fait une opportunité pour travailler à un changement qualitatif d'approche de la prévention : passer d'une « prévention écran » prescrite, à une co- construction de la prévention à partir de l'échange autour du travail réel. (Mohammed-Brahim, 2009 b). Cette façon d'aborder la prévention est aussi en lien avec la question du « pouvoir d'agir » des salariés, élément de construction de la santé (Clot, 2008).

Les conditions d'élaboration d'une approche collective des risques ne vont pas de soi aujourd'hui dans les entreprises. Pour autant la faiblesse du débat et de la formation sur les risques chimiques/CMR n'apparaît pas incontournable et la construction collective s'avère nécessaire pour aborder, affiner les démarches de prévention.

Face à une absence relative de scène pour échanger dans l'entreprise, coproduire une représentation du risque et des actions communes de prévention, la question des conditions de possibilité d'une construction collective du risque CMR (mais aussi, sans doute des risques TMS, RPS, AT) est posée.

La situation expérimentale engendrée par le dispositif d'étude a montré la difficulté du pari mais ouvre un champ de réflexion adressée aux acteurs de l'entreprise, ainsi qu'aux acteurs externes : préventeurs, chercheurs, institutions.

## **Quelques axes à poursuivre :**

Dans un objectif de prévention actuelle tout d'abord :

- ✓ Outiller (informer, former) les salariés, les CHSCT, les responsables HSE, les chefs d'entreprises sur ces questions complexes des risques chimiques liés aux CMR ainsi que sur la nécessaire prise en compte du travail réel.
- ✓ Créer les conditions permettant aux acteurs de « courir le risque » de la confiance en leur donnant les moyens de travailler et de s'engager dans la prévention.
- ✓ Recentrer les formations et accompagnements des préventeurs, consultants externes, organismes professionnels, syndicats d'employeurs ou de représentants salariés, sur des démarches participatives incluant réellement ceux qui font le travail et qui sont directement exposés (dans ce sens, insuffisance des formations catalogues).

## **A plus long terme**

- ✓ Faire bénéficier plus ardemment les épidémiologistes/chercheurs en partant du savoir des opérateurs sur leur activité de travail (Thébaud-Mony, 2003) et leurs conditions d'exposition pour la construction de cartographies et de matrices emploi/exposition plus fines
- ✓ Produire les instruments de vigilance collective (débat, accords, règlements...) permettant aux institutions et partenaires sociaux de renouveler et enrichir la réflexion et les plans santé/travail.

## Bibliographie

CLOT Y. Travail et pouvoir d'agir  
Presses universitaires de France (Editeur ), 2008.

HERY M., Besoins de recherche en santé au travail pour les salariés  
d'entreprises de  
sous-traitance interne  
Pistes Vol 4 N°1, mai 2002  
<http://www.pistes.ugam.ca/v4n1/articles/v4n1a1.htm>

HUBAULT F. (coordonné par) Travailler, une expérience quotidienne du risque ?  
(Séminaire Paris I, 2003), ed Octares

MOHAMMED-BRAHIM, B. & GARRIGOU, A. (2009 a) Intérêt d'une démarche  
ergotoxicologique dans la prévention du risque cancérigène en milieu de  
travail : le cas des pesticides. Résumé des actes du Colloque « Prévenons les  
cancers professionnels », 18-19-20 novembre 2009- organisé par l'INRS.

MOHAMMED-BRAHIM, B. & GARRIGOU, A. (2009 b). Une approche critique du  
modèle dominant de prévention du risque chimique. L'apport de  
l'ergotoxicologie. Activités 6 (1). pp 49-68.  
<http://www.activites.org/v6n1/v6n1.pdf>

THEBAUD-MONY A., et coll. Parcours-travail et cancers professionnels  
Recherche-action en Seine Saint Denis (France)  
PISTES © Vol. 5 No. 1 Mai 2003 <http://pettnt/pistes/v5n1/articles/v5n1a2.htm>

THEBAUD-MONY A. Travailler peut nuire gravement à votre santé. Sous-  
traitance des risques,...cancers professionnels.  
Ed La Découverte, 2007.